

M.M.F.4/4/89
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

5/845 du 4/05/85
DECRET N° /MARC/SG/DRAF/DP.
portant nomination du Lieutenant Colonel
Paul SITA en qualité de Conseiller à
l'Assemblée de la République Populaire du
Congo à la présidence CUBA.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

VISAS :

D.G.B.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n°076/84 portant ratification de l'Ordonnance n°019/84 du 23-8-84 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu l'Ordonnance n°170 du 18-8-1970 portant Statut Général des Officiers de l'Armée Populaire Nationale ;

Vu l'Ordonnance n°54/6 du 14 Février 1964 portant loi organique sur les conditions de nomination aux Emplois Civils et Militaires ;

Vu le décret n°77/13/ETR-SG/DRAF du 06-1-77 fixant la durée des affectations des agents congolais dans les postes diplomatiques ;

Vu le décret n°79/658 du 1er.12-79 portant restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n°80/512 du 21-11-80 fixant le régime des indemnités et des placements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n°82/953 du 3-11-82 fixant le régime des frais de transport des affectés des diplomates, personnel administratif et technique dans les déplacements définitifs en République Populaire du Congo ;

Vu le décret n°82/1149 du 7-12-82 modifiant certaines dispositions du décret n°75/114 du 2-5-75 fixant le régime des rémunérations applicables aux agents diplomatiques, consulaires et assimilés en poste à l'étranger et aux Ambassadeurs itinérants ;

Vu le décret n°84/856 du 8-8-84 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°84/856 du 13-8-84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°84/860 du 20-8-84 portant organisations des intérieurs des Membres du Gouvernement ;

Vu le Rectificatif n°84/953 du 19-10-84 au décret n°84/856 du 8-8-84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er : Le Lieutenant Colonel, Paul SITA, précédemment Conseiller à la Chancellerie des Ordres Nationaux à Brazzaville est nommé Conseiller d'Ambassade à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à la Havane (CUBA).

ARTICLE 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances et du Budget, sont chargés chacun de ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à la Havane (CUBA) et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Pré-
sident de la République, Chef du
Gouvernement,

Le Premier Ministre,

Ange Edouard FOUNGULI.

Le Ministre du Travail, de l'Em-
ploi, de la Refonte de la Fonction
Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBE MATSIOR.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Antoine NDINGA-OKA.

Le Ministre des Finances et du
Budget,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

PR..... 2
PM..... 2
CAB/MAEC..... 2
DAEF/DP..... 2
SGG/DPAD..... 2
MFE..... 2
MIN. DEFENSE..... 2
DGB..... 2
DCF..... 2

AMERCO LA HAVANE..... 2
INTERESSE..... 2
JORPC..... 2
DOSSIER..... 4